



PROCES-VERBAL

DE L'ASSEMBLEE GENERALE ELECTIVE DE LA LIGUE DE GOLF DE PARIS DU 11 MARS 2017

Le 11 Mars 2017 à 11h00, les associations sportives présentes, ayant paraphé la feuille de présence annexée au présent procès-verbal, se sont réunies au 1, avenue du golf à Magny Les Hameaux (78114), sur convocation régulière du Président, en assemblée générale élective de l'association dénommée « Ligue de Golf de Paris ».

Monsieur Jean-Claude PERCEROU, Président, es-qualité préside la séance.

Madame Marie-Bénédicte HISQUIN est désigné comme secrétaire de séance par le Président.

Le Président rappelle l'ordre du jour de la présente assemblée :

- Approbation du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire de 2016
- Approbation du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire de 2016
- Rapport moral et rapport sportif pour l'année 2016
- Rapport financier 2016 et projet de budget 2017
- Projets 2017-2021
- Redevances
- Vote des résolutions
- Questions diverses
- Résultats des élections

Le bureau procède ensuite à la vérification de la feuille de présence ainsi qu'à la régularité des pouvoirs annexés. Après l'avoir certifiée exacte avec les autres membres du bureau, le Président déclare que 36 membres sont présents ou représentés sur les 195 répertoriés sur la feuille de présence réunissant 385 voix sur les 773 répertoriées sur la feuille de présence.





Le Président informe ensuite les membres du Comité qu'ils peuvent consulter sur le bureau de l'assemblée, les documents et renseignements nécessaires aux délibérations :

- justificatifs de l'envoi des convocations
- les comptes annuels de l'exercice 2016
- la proposition de budget pour l'exercice 2017
- le rapport moral
- le rapport sportif
- le rapport financier
- le texte des résolutions proposées
- le projet 2017-2020

Le Président ouvre ensuite la discussion au cours de laquelle il fournit tous renseignements et explications complémentaires à tout requérant. La discussion close, et personne ne demandant plus la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions figurant à l'ordre du jour.

1) Vote des résolutions :

Première résolution :

Elections des membres du Comité Directeur (mandature 2017-2020)

Le Comité Directeur propose à l'Assemblée Générale de se prononcer à bulletin secret sur la seule liste candidate, déclarée recevable sur avis du Bureau directeur, pour élire les nouveaux membres du Comité Directeur. Cette mandature prendra fin au plus tard le 31 décembre 2020. Les résultats du vote seront communiqués à l'issue de l'Assemblée Générale.

Deuxième résolution :

L'Assemblée Générale approuve le Procès-verbal de l'Assemblée Générale ordinaire du 12 Mars 2016

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité

Troisième résolution :

L'Assemblée Générale approuve le Procès-verbal de l'Assemblée Générale extraordinaire du 03 décembre 2016

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité

Quatrième résolution :

L'Assemblée Générale approuve le rapport moral et le rapport sportif 2016.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité



Cinquième résolution:

L'Assemblée Générale, après avoir entendu le rapport financier sur les comptes de l'exercice 2016 approuve ce rapport et les dits comptes et donne quitus de leur gestion aux membres du Comité Directeur.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité

Sixième résolution :

L'Assemblée Générale approuve l'augmentation de la cotisation des AS membres de la Ligue de Golf de Paris qui passe rétroactivement au 1.01.2017 à 22 € par voix délibérative.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité

Septième résolution :

Après présentation du budget et des projets liés à l'exercice 2017, l'Assemblée Générale approuve le dit budget tel qu'il lui a été présenté.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité

2) Questions diverses

3) Résultats des Elections

Nombre d'Associations représentées : 36

Nombre de voix : 385

Liste présentée par Jean-Claude PERCEROU

POUR	CONTRE	ABSTENTION	NUL
383	0	1	1

Scrutateur : Rémy MARCHAND et Annie ROUDAUT



L'ordre du jour étant épuisé, et personne ne demandant plus la parole, le président lève la séance à 13h00

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal, signé par le Président et le Secrétaire, après lecture, pour valoir et faire valoir.

Le Président
JC.PERCEROU

Secrétaire
Marie-Bénédicte HISQUIN



**ASSEMBLEE GENERALE ELECTIVE
DU 11 MARS 2017
Résolutions**

Première résolution :

Elections des membres du Comité Directeur (mandature 2017-2020)

Le Comité Directeur propose à l'Assemblée Générale de se prononcer à bulletin secret sur la seule liste candidate, déclarée recevable sur avis du Bureau directeur, pour élire les nouveaux membres du Comité Directeur. Cette mandature prendra fin au plus tard le 31 décembre 2020. Les résultats du vote seront communiqués à l'issue de l'Assemblée Générale.

Deuxième résolution :

L'Assemblée Générale approuve le Procès-verbal de l'Assemblée Générale ordinaire du 12 Mars 2016

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité

Troisième résolution :

L'Assemblée Générale approuve le Procès-verbal de l'Assemblée Générale extraordinaire du 03 décembre 2016

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité

Quatrième résolution :

L'Assemblée Générale approuve le rapport moral et le rapport sportif 2016.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité

Cinquième résolution:

L'Assemblée Générale, après avoir entendu le rapport financier sur les comptes de l'exercice 2016 approuve ce rapport et les dits comptes et donne quitus de leur gestion aux membres du Comité Directeur.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité

Sixième résolution :

L'Assemblée Générale approuve l'augmentation de la cotisation des AS membres de la Ligue de Golf de Paris qui passe rétroactivement au 1.01.2017 à 22 € par voix délibérative.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité

Septième résolution :

Après présentation du budget et des projets liés à l'exercice 2017, l'Assemblée Générale approuve le dit budget tel qu'il lui a été présenté.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité

